



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

Avis aux contribuables

Séance extraordinaire du Conseil municipal

**Judi le 12 décembre 2024
À 19:30 heures**

Et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du règlement 528 en vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025;
2. Adoption du règlement 529 en vue de fixer la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2025;
3. Transfers de fonds;
4. Comptes à payer s'il y lieu;
5. Dépôt rapport du maire : Politique salariale;
6. Protocole d'entente avec le Centre de plein air l'estacade : Autorisation signature pour le camp de jour 2025;
7. Autorisation de paiement de factures dans le processus de fin d'année.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DONNÉ À SAINT-VALENTIN, ce 9 décembre 2024.

Brigitte Garceau
La greffière-trésorière